

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 20 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 16/05/2024

Date de publication : 28/05/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GÉA), Arnaud AUBAULT, Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ), Antoine DEGUEN (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine DENIEL

<< >>

AFFAIRE 2024.018 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DU GROUPE SCOLAIRE

Au regard de sa vétusté, le système de sécurité incendie du groupe scolaire doit être remplacé.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs entreprises. 4 offres ont ainsi été déposées.

Le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 proroge jusqu'au 31 décembre 2024 la dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes, initialement prévue par la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP).

Vu l'avis de la commission finances-marchés en date du 16 avril 2024,

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Il est proposé de retenir l'offre proposée par la société CHUBB pour un montant de 55 584.00 € HT, soit 66 700.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

ATTRIBUE le marché de travaux pour le remplacement du système de sécurité incendie du groupe scolaire, à la société CHUBB pour un montant de 55 584.00 € HT, soit 66 700.80 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

